

## Conseil municipal du 6 juillet 2017

### Compte-rendu sommaire

Le six juillet deux mil dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Bernard Bourgeois, Maire.

Présents : Bernard BOURGEOIS, Guy LECOURT (arrivé à 20 h 50), Didier BERNIER, Didier MATHIEU, Hélène BAUDESSON, Christophe TERRIER, Nathalie TATIN, Agnès GUILLAUME, Lina NOUGAYREDE, Martine L'HOZIC, Maryvonne FRELON, Florian RAFFATIN (arrivé à 21 h 15)

Excusée : Anne DELAFORGE

Représentés : Valère DRAPIER, Marc WALTER

Secrétaire de séance : Nathalie TATIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. A approuvé les comptes rendus des séances du 23/03/2017 – 13/04/2017 – 30/06/2017
2. A adopté la décision modificative budgétaire suivante :

#### Section fonctionnement

##### Dépenses

Chapitre 014	73925	FPIC	+ 1 003.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 1 003.00 €</b>

##### Recettes

Chapitre 002	002	Résultat de fonctionnement reporté	- 3 632.43 €
Chapitre 73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 2 354.95 €
Chapitre 77	7788	Produits exceptionnels divers	+ 2 280.48 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 1 003.00 €</b>

#### Section investissement

##### Dépenses

Chap 041	1311	Subvention État et établissement publics nationaux	+ 5 078.00 €	
	<b>TOTAL</b>		<b>+ 5 078.00 €</b>	
	<b>Recettes</b>			
	1321	Subvention État et établissement publics nationaux	+ 5 078.00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>+ 5 078.00 €</b>	

3. A décidé la dissolution de la caisse des écoles qui prend effet à la date à laquelle la présente délibération revêtira un caractère exécutoire,

A arrêté les comptes conformément au compte de gestion dressé par le Trésorier

A précisé que l'excédent de fonctionnement d'un montant de 2 788.56 € sera repris dans le budget de commune – article 002 : Excédent de fonctionnement reporté, dès la plus proche décision budgétaire

A autorisé le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

4. A décidé la création d'un accueil périscolaire le mercredi après-midi, en période scolaire, à compter de septembre 2017, pour les enfants de l'école primaire et maternelle,

A approuvé le règlement intérieur présenté

A fixé la participation des familles, calculée en fonction du quotient familial (revenus imposable + allocations familiales/nombre de parts fiscales), sur la base de 4 tranches tarifaires et comme suit :

Quotient familial	Plages horaires	
	13 h 45 – 16 h 30	13 h 45 – 18 h 00
De 0 à 700 €	6 € 30	9 € 50
De 701 € à 2 000 €	7 € 70	11 € 50
De 2 001 à 3 000 €	8 € 25	12 € 50
3 001 € et plus	9 € 00	13 € 50

Un bilan financier et de fonctionnement sera réalisé au mois de décembre 2017. Les résultats de ce bilan permettront au Conseil municipal de décider du maintien de ce nouveau service.

**5.** A accepté les propositions de la société Yvelines Restauration pour l'année scolaire 2017-2018 soit un prix de repas de 2.47 €

**6.** A décidé de fixer le prix de repas de la cantine scolaire à 3.70 € à compter de septembre 2017

A décidé de maintenir le tarif d'accueil des enfants sans repas (les parents fournissent le repas dans le cadre d'un PAI) à 1 €.

**7.** A décidé de reverser aux familles les « trop perçus » pour la cantine scolaire : 4 familles concernées pour un montant total de 50 € 40

**8.** A décidé d'adhérer à l'Association Nationale du Civisme afin de défendre les valeurs du civisme en France

S'est engagé à verser la cotisation de 100 € au titre des années 2017, 2018 et 2019

**9.** A décidé la création, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017, d'un emploi non permanent, à temps complet, d'adjoint technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

**10.** A décidé la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, la création d'un poste d'ATSEM, à temps non complet à raison de 27 heures par semaine en période scolaire

**11.** A décidé d'adhérer au groupement de commandes, mis en place par Rambouillet Territoires et relatif à la fourniture de papier pour impression et reprographie

A approuvé la convention constitutive du groupement de commandes

A autorisé le maire à signer la convention constitutive

**12.** A approuvé la proposition de cession à l'euro symbolique des voiries et espaces communs du lotissement « Le Clos de la Garenne » qui sera concrétisé par acte notarié

A décidé d'intégrer ces ouvrages au domaine public communal

A pris acte que les frais d'acte seront supporté par LOTICIS

**13.** A décidé de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018, conformément à l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

**14.** Monsieur le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir à savoir :

- Signature des marchés dans le cadre de l'opération d'amélioration thermique des façades de l'école et le remplacement des menuiseries salle E Delacroix

Lot 1 – Charpente COURVILLOISE – 28190 COURVILLE SUR EURE

Montant HT : 37 692.45 €

Montant TTC : 45 230.94 €

Lot 2 – Entreprise BOURGEOIS – 78125 ORCEMONT

Montant HT : 46 309.95 €

Montant TTC : 55 571.94 €

Lot 3 – Miroiterie Rambolitaine – 78120 RAMBOUILLET

Montant HT : 89 089.36 €

Montant TTC : 106 907.83 €

- Signature du contrat de location du pavillon LARIGNON en vue de l'installation de la garderie – Montant du loyer 750 €
- Signature d'un contrat de spectacle pour l'animation du banquet des seniors le 25/11 ; pour un montant TTC de 1 050 €
- Signature d'une convention de partenariat avec l'académie de Versailles et la commune dans le cadre de l'équipement de 2 classes mobiles de tablettes (opération inscrite au budget)

**15.** Monsieur le Maire a communiqué, au Conseil municipal, les informations suivantes :

- Nouveau chiffrage du programme triennal suite à la renégociation du marché par Rambouillet Territoires
- Prévision de nettoyage des façades et de la toiture de la salle Eugène Delacroix
- Nécessité de remplacer le réfrigérateur de la cuisine de la salle Eugène Delacroix
- Point sur le dossier « fibre »
- L'installation des jeux pour les petits à l'espace vert est terminée
- Interruption des permanences du samedi matin en mairie du 10 juillet au 26 août inclus

**16.** Un bilan du travail de chaque commission municipale a été dressé

**17.** Chaque délégué, représentant la commune dans les organismes intercommunaux, a rendu compte des réunions auxquelles il a participé.

Fin de la séance à 23 h 55